

85

950

E. MICHON

MEMBRE RÉSIDANT

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE



STATUES ANTIQUES

DE LA CYRÉNAÏQUE

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires
de France*, t. LXXIV.

PARIS

1915

Bibliothèque Maison de l'Orient



134492

E. MICHON

MEMBRE RÉSIDANT

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

STATUES ANTIQUES

DE LA CYRÉNAÏQUE

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires
de France*, t. LXXIV.

PARIS

1915

STATUES ANTIQUES

DE LA CYRÉNAÏQUE

Il a déjà été question en France de l'une des œuvres d'art antiques dont la prise de possession par les Italiens de la Cyrénaïque a amené la découverte et dont, avec une activité vraiment remarquable, ils ont assuré la conservation et l'exposition dans le musée archéologique inauguré à Bengazi par M. le professeur Ghislanzoni¹.

1. Il faut louer également le soin qu'a pris le Ministère de l'Instruction publique italien de publier, dès 1912, dans la série des *Elenci degli edifici monumentali*, un fascicule (LXX) intitulé *Tripolitania, Cirenaica, Marmarica, Eritrea, Somalia*, œuvre pour la plus grande partie de MM. les professeurs Halbherr et Paribeni, qui comprend une bibliographie de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine très soignée, malgré quelques lacunes, comme les articles de Lenormant et de M. Cagnat et les documents réunis par M. Omont dont il sera question plus loin, et, en ce qui concerne les notes de Vattier de Bourville, quelques inexactitudes et omissions, notamment l'omission de son « Rapport au ministre » inséré dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. II, 1851, p. 580-586 et pl. I-II.

M. M. Collignon, dans la séance de l'Académie des inscriptions du 5 juin dernier¹, a fait ressortir la valeur d'une *Aphrodite anadyomène*, malheureusement privée de sa tête, debout, nue, ayant à ses côtés un dauphin dressé sur lequel est jeté le vêtement qu'elle vient de quitter, *Aphrodite* dont la trouvaille remonte au 1^{er} décembre 1913.

L'auteur d'un article consacré à cette *Aphrodite* dans le *Bollettino d'arte*², M. L. Mariani, se plaît à constater, en un langage imagé, que « les trésors enfouis dans le sol, au retour en ces lieux de la

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1914, p. 337. L'*Aphrodite* a depuis été transportée à Rome et placée solennellement au Musée national des Thermes le 17 septembre 1914 (*Bollettino d'arte del Ministero della P. Istruzione*, anno VIII, fasc. VII, *Cronaca delle belle arti*, p. 67-68).

2. *L'Aphrodite di Cirene*, anno VIII, 1914, fasc. XIV, p. 177-184, avec 3 planches. Il n'est pas inutile de noter que M. Mariani, — étant amené à parler à titre de comparaison de la statuette d'*Aphrodite* dite statuette Perrod, provenant d'Ain Selmani près Bengazi, acquise en 1902 par le docteur Perrod et transportée à Turin en 1906 (G. Perrot, *Une statuette de la Cyrénaïque et l'Aphrodite anadyomène d'Apelle*, *Monuments Piot*, t. XIII, 1906, p. 117-135 et pl. X), passée ensuite à Paris entre les mains d'un peintre italien, statuette très vantée jusque dans la presse quotidienne d'Italie, — indique qu'elle fut offerte à l'état pour un prix fabuleux, mais que le Conseil supérieur des antiquités et la Direction des services archéologiques aux colonies en déconseillèrent l'acquisition et qu'elle aurait été, dit-on, récemment vendue aux collections de l'état français (p. 180-181). Le bruit est erroné et la statuette n'est pas entrée au Louvre.

civilisation, se sentent comme impatients de se révéler¹ ». Le fait est que, depuis son occupation, sur le seul emplacement de Cyrène et spécialement dans le voisinage de la fontaine sacrée d'Apollon, une vingtaine de statues au moins ont revu le jour. Mais aucun de ces marbres, à en croire une communication adressée tout dernièrement, le 24 novembre 1914, de Bengazi au *Corriere della sera* de Milan², n'approcherait du dernier chef-d'œuvre dont les découvertes de Cyrène auraient grossi le musée de cette ville. La statue venait, il y a quelques jours seulement, d'y être reconstituée par le rapprochement de ses divers fragments et le correspondant enthousiaste saluait l'image héroïque d'*Alexandre le Grand*, de dimensions au-dessus de nature avec sa hauteur de 2^m30, en marbre de Paros d'une conservation parfaite, superbe, de vigoureuse beauté, le visage plein d'une majestueuse puissance. Il n'y manque, ajou-

1. *Bollettino d'arte*, 1914, p. 177.

2. Numéro du 2 décembre 1914. L'information, postérieurement à ma communication, a été reproduite dans différents journaux parisiens des 11 et 12 février 1915. La statue, en outre, a fait l'objet, de la part de M. S. Reinach, d'une communication à l'Académie des inscriptions dans la séance du 19 mars 1915, d'après une reproduction donnée dans le journal *Il Marzocco* du 7 mars (*Comptes-rendus*, 1915, p. 151). Voy. aussi une courte note, avec un dessin au trait d'après cette similigravure, dans les « Nouvelles archéologiques » de la *Revue archéologique*, janvier-avril 1915, p. 181.

tait-il, que les bras, dont peut-être l'un tenait le sceptre et l'autre la lance, mais, même ainsi, l'œuvre est du plus grand prix et surpasse même la fameuse *Aphrodite* : l'*Aphrodite* n'est portée à l'inventaire que pour 250,000 lire, l'*Alexandre* en atteint 400,000.

Il faudrait, pour pouvoir s'associer pleinement à ces éloges, disposer de photographies que je n'ai pas, d'autant que tel détail indiqué, comme la présence aux pieds du personnage d'un « emblème équestre », inciterait à supposer que le prétendu *Alexandre* serait un *Dioscure*; mais, fussent-ils empreints d'un peu d'exagération, la notice relative à cette statue, qui de toute manière ne saurait manquer d'être d'importance, m'a paru mériter d'être relevée.

Le Louvre, en particulier, voit d'autant plus volontiers l'Italie venir à son tour exploiter le sol de l'antique colonie grecque de Cyrène que lui-même s'enorgueillit, avant même l'expédition de Smith et Porcher qui a enrichi le British Museum, d'y avoir eu son missionnaire en la personne de Vattier de Bourville¹. Notre salle d'A-

1. Il n'est que juste de rappeler aussi l'expédition américaine dirigée par M. Herbert de Cou, assassiné par un Arabe en 1911, à laquelle sont dues la découverte d'une admirable statue plus grande que nature rappelant la *Victoire de Samothrace* et d'une très belle tête de *Minerve* (S. Reinach, *Courrier de l'art antique*, *Gazette des beaux-arts*, 1912, t. I, p. 59-60, d'après la relation de M. Norton dans le *Bulletin of the archaeological Institute of America* de 1911).

frique, — en dehors de l'important édit de l'empereur Anastase relatif à l'administration militaire de la Libye¹, jadis signalé par Pacho encasté dans une construction romaine de Ptolémaïs et qu'il sauva de la destruction et permit d'étudier en le rapportant², — ne compte pas moins de sept statues et deux fragments d'un magnifique sarcophage, représentant un combat de Grecs et d'Amazones³, provenant de ses fouilles. Trois au

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1786. Il a été découvert des fragments d'autres édits analogues du même empereur se rapportant à la Mésopotamie et à la Palestine (*Corpus inscriptionum graecarum*, t. IV, n° 8078; Waddington, *Inscriptions de Syrie*, n°s 1906 et 2033), qui ont été étudiés en dernier lieu dans les *Publications of the Princeton University archaeological Expedition to Syria in 1904-5 and 1909*, Division III, *Greek and latin inscriptions*, n°s 20 et 562.

2. La publication du *Corpus* (t. IV, n° 5187) n'a encore pour base que la copie de Pacho. Waddington a pu le publier (*Inscriptions de Syrie*, n° 1906 a) d'après un estampage fourni par M. Fröhner et celui-ci l'a également édité dans ses *Inscriptions grecques du Louvre*, n° 289. Voy. surtout la publication de Zachariae von Lingenthal dans les *Monatsberichte der königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1879, p. 134-169.

3. *Catalogue sommaire*, n°s 1776 à 1782, 1784 et 1785. Il y faut ajouter, en dehors d'une riche collection de terres cuites et de plusieurs vases peints, dont il sera question plus loin, une inscription votive à Apollon (*Catalogue sommaire*, n° 1755), provenant de Bengazi. Vattier de Bourville a brièvement signalé ses découvertes dans différentes lettres communiquées à la *Revue archéologique* (t. V, I, p. 150-154 et 278-281; t. V, II, p. 432-

moins de ces statues¹, une demi-figure sans doute funéraire, la tête voilée, une femme élégamment drapée et un *Dionysos* vêtu d'une tunique transparente et couronné de lemnisques en métal², sont du plus beau style. Il faut signaler de plus une tête de *Méduse* ou d'*Hypnos*, de profil, dont la qualité de travail a longtemps fait croire à une origine grecque et même attique et qui en réalité viendrait de Cyrénaïque, don d'un ancien consul de France, M. Poujade³. Les salles romaines, enfin, outre la tête avec le buste d'une dame romaine, acquise en 1906, dont nous donnons l'image⁴,

433; t. VI, 1, p. 56-58), au *Journal des savants* (t. I, 1848, p. 370-377) et à l'Académie des inscriptions (*Mémoires*, t. XVI, 1^{re} partie, 1850, p. 91-92), et dans le « Rapport au ministre » mentionné plus haut.

1. *Catalogue sommaire*, nos 1777, 1778, 1779. Il semblerait que ce fût à la statue n° 1779, reproduite dans le *Catalogue*, qui, dans cette hypothèse, viendrait, non de Cyrène, mais de Bengazi, que s'appliquent les lignes suivantes de Vattier de Bourville : « J'ai encore ici (à Bengazi)... une assez belle statue de femme, mais sans tête, bien conservée et à belles draperies; elle ferait pendant, si elle était entière, à celle qui a été trouvée à Bengazi, comme celle-ci, vers le milieu du siècle dernier, que possède le Musée, et qu'on suppose représenter une matrone romaine » (*Revue archéologique*, t. VI, 1, p. 58).

2. Fröhner, *Notice de la sculpture antique du Louvre*, n° 216, indiqué à tort comme envoyé de Rome par Horace Vernet.

3. *Catalogue sommaire*, n° 1783.

4. Héron de Villefosse, *Statue de femme trouvée à Cyrène* (Musée du Louvre), *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1910, p. 334-340 et pl. LXV.



Cliché Braun

STATUE DE FEMME TROUVÉE A CYRÈNE.

Musée du Louvre.

montrent encore de cette provenance l'une des plus belles figures qui soient d'impératrice romaine dans la pose dite de la *Pudicité*, portrait jadis cru de Faustine ou de Crispine, dont l'histoire remonte à la collection du Roi¹.

Le plat auteur du *Versailles immortalisé*², Jean-Baptiste de Monicart, lui consacrait ces mauvais vers :

Le riche monument de mon rocher poli
 Sans doute demeura long-temps enseveli,
 Puisqu'on l'a déterré sur les côtes d'Afrique
 Aux environs de Tripoli,
 Et Louis en tout magnifique
 Et curieux de pièce antique,
 M'ayant achetée à grands frais,
 M'a fait venir dans son Palais
 Comme une précieuse pièce³.

La vérité, en réalité, est un peu différente. La statue, tout d'abord, nous le savons par le *Memoire d'un voyage dans les montagnes de Derne* de Le Maire publié dans le *Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure*,

1. *Catalogue sommaire*, n° 1130. Le type, qui est celui de la célèbre statue du Musée de Dresde dite la *Grande Herculanaise*, est un type du iv^e siècle (voy. en dernier lieu A. Hekler, *Römische weibliche Gewandstatuen* [*Münchener archäologische Studien dem Andenken Adolf Furtwänglers gewidmet*, p. 107-248], p. 192 et 226), que M. S. Reinach a prétendu sans raison suffisante attribuer à Lysippe (*Revue archéologique*, 1910, t. II, p. 352).

2. 2 vol. in-4°, 1720.

3. *Versailles immortalisé*, t. I, p. 396-398.

la *Macédoine et l'Afrique* de Paul Lucas¹, a été trouvée, non aux environs de Tripoli², mais « proche de ce port (de Bengazi)³... J'ai été plu-

1. Il a paru trois relations imprimées des divers voyages de Paul Lucas, le *Voyage au Levant* en 1704, le *Voyage dans la Grèce* que nous venons de mentionner en 1712 et le *Voyage dans la Turquie, l'Asie, Sourie, Palestine, Haute et Basse-Égypte* en 1710, rédigées la première par Baudelot de Dairval, la seconde par Étienne Fourmont l'aîné, la troisième par l'abbé Banier, membres de l'Académie des inscriptions (H. Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles* [Documents inédits sur l'histoire de France], t. I, p. 318, n. 1). Le « Mémoire d'un voyage dans les montagnes de Derne », annoncé à la page 109 en ces termes : « Mémoire d'un voyage entrepris par Lemaire pour M. le Comte de Toulouse vers les montagnes de Derne », forme le chapitre XI, p. 110-134, du t. II de la relation de 1712. Voy. aussi le « Mémoire des observations que le sieur Claude Lemaire, consul de France au royaume de Tripoly, a fait en voyagent le long de la coste de Derne et du golfe de la Sidre, en 1705 et 1706, et sur diverces relations qu'il a eu du Soudan, qui signifie païs de Nègre », publié par M. Omont, *Missions archéologiques*, t. II, p. 1037-1050, d'après les archives du Ministère de la Marine.

2. Félibien, *Description sommaire de Versailles ancienne et nouvelle avec des figures* (1703), dit aussi « une statue antique de femme apportée de Tripoli il y a quelques années » (p. 152).

3. « C'est proche de ce port (Bingazy) que l'on a trouvé cette belle statuë de marbre qui est dans la Gallerie de Versailles que je crois une Vestale » (Paul Lucas, *Voyage*, t. II, p. 122). « Bingazy estoit autrefois une grande ville... C'est où l'on a trouvé cette belle statuee de fame gresque, qui est chés le Roy, qui est une vestal; elle fut trouvée dans la maison du cadix de Bingazy, à plus de 20 pieds dans le sable » (Omont, *Missions archéologiques*, t. II,

sieurs fois dans le lieu où elle a été trouvée en faisant le fondement de la maison du Cadi de Bengazi ; elle étoit dans le sable, la face en bas, enfouie à quinze ou seize pieds, et sans aucun vestige de bâtisse autour d'elle, ce qui m'a fait juger qu'elle avoit été transportée en cet endroit, pour être portée à Rome ; et que l'on l'avoit ensevelie dans le sable, pour la conserver¹ ». Tripoli n'est que le lieu où elle parvint entre les mains de notre agent consulaire, le sieur Du Sault², qui n'ignore pas davantage qu' « on l'a trouvée dans les fondemens d'une vieille maison de Bengazi, de ce royaume, dans les confins de l'Égypte³ ».

p. 1042-1043). La véritable provenance n'a pas échappé à Piganiol de la Force, mieux informé que Félibien. « Elle fut trouvée il y a quelques années sur les côtes du golfe de Sydra à l'orient de Tripoli, dans un endroit appelé Bengazi » (*Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly*, 1^{re} éd., 1701, p. 95) et ses indications ont été reproduites par Visconti dans le premier catalogue où la statue est décrite au Louvre, la *Notice des statues, bustes et bas-reliefs de la galerie des antiques du Musée central des Arts ouverte pour la première fois le 18 brumaire an IX*, n^o 93, p. 32 : « Cette figure, en marbre grec, fut trouvée vers le milieu du siècle (il faut lire du xvii^e siècle) à Bengazi, dans le golfe de Sydra, à l'orient de Tripoli. »

1. Paul Lucas, *Voyage*, t. II, p. 122-123.

2. Lettre de Du Sault à Pontchartrain du 10 juin 1693, conservée aux archives des Affaires étrangères, Consuls, Tripoli de Barbarie : « Ayant trouvé en cette ville (de Tripoli), peu de jours après mon arrivée, une très belle statue » (Omont, *Missions archéologiques*, t. I, p. 310).

3. *Ibid.*, l. c.

L'achat « à grands frais » par le Roi n'est pas davantage exact. « Mamet, bey de Derne et de Bingazy, qui estoit mon ami, écrit Le Maire, empechat les Harabes de la rompre : il l'envoia icy (c'est-à-dire à Tripoli) à mon frere, que j'avois laissé à ma plasse. Dans le temps que les Tripolins nous desclarerent la guerre, elle fut remise au consul d'Hollande. M^r du Sault se la fit randre par les puissances et l'envoya au Roy¹. » Du Sault parle de même d' « une très belle statue, dont on avoit fait présent au consul de Hollande²,... d'une statue de marbre que les puissances m'avoient donnée³ ». La seule mention d'une dépense se trouve dans une lettre de M. de Vauvray, intendant à Marseille, du 9 janvier 1695, « elle n'a coûté que 250 ll.⁴ » : encore doit-elle s'appliquer, non à l'acquisition, mais au transport.

La première pensée de Du Sault, le 10 juin 1693, fut d'offrir sa statue au ministre, M. de Pontchartrain. « Je crus qu'elle occuperoit mieux sa place dans Pontchartrain que dans la maison de quelque bourgeois... J'écris qu'on m'en-

1. Omont, *Missions archéologiques*, t. II, p. 1043. Voy. aussi Piganiol de la Force, *Nouvelle description de Versailles*, p. 95 : « Les Mores qui en firent la découverte la donnèrent au Bacha de Tripoli, des mains duquel elle passa au sieur du Sault, consul de la nation française, lequel la fit apporter en France. »

2. *Ibid.*, t. I, p. 310.

3. *Ibid.*, t. I, p. 311.

4. *Ibid.*, l. c.

voie une caisse, où je puisse la mettre, et suivre ensuite les ordres que vous me donnerés pour vous l'envoyer¹. » Le 19 décembre 1694, elle « est dans la fluste² » ; le 9 janvier 1695, elle est parvenue à bon port à Toulon³, où, sur l'invitation du ministre « de prendre toutes les précautions praticables pour sa conservation, en sorte qu'elle puisse arriver icy entière et sans estre gastée⁴ », le grand Puget lui-même veille à la faire emballer⁵; le 6 juillet suivant encore, Pontchartrain s'en inquiète : « Faites-moy scavoir si une statue de marbre que je fait venir de Toulon est arrivée à Lyon; elle y devoit estre dès le 20^e du passé. Si elle est retardée par quelque accident, ayez soin de m'en informer⁶. » Mais adressée à Pontchartrain, c'est à Versailles, et dans Versailles à l'une des niches de la grande Galerie que la statue fut finalement destinée.

1. Omont, *Missions archéologiques*, t. I, p. 310.

2. *Ibid.*, t. I, p. 311.

3. *Ibid.*, l. c.

4. *Ibid.*, l. c.

5. *Ibid.*, t. I, p. 311-312. Il peut être curieux de rappeler que, un peu plus d'un siècle plus tard, un artiste, Révoil, peintre de S. A. R. Madame, devait de même, à la demande du Directeur général des Musées royaux, être chargé par le ministre de la Maison du Roi de veiller à Toulon au débarquement et à l'encaissement de la *Vénus de Milo* (E. Michon, *La Vénus de Milo, son arrivée et son exposition au Louvre* [extrait de la *Revue des études grecques* de 1900], p. 2-3).

6. *Ibid.*, t. I, p. 312.

L'arrivée donna lieu à un long article du *Mercurie galant*, dans son numéro d'octobre 1695¹, où la statue est présentée comme un présent que « les Algeriens ont fait à M^r du Sault, envoyé de France, qui a fait plusieurs traitez de paix avec eux ». « Le Roy », ajoute-t-on, « en a esté tres-satisfait, et ces peuples sont fort contens. Cette statuë doit estre placée dans la Galerie de Versailles². »

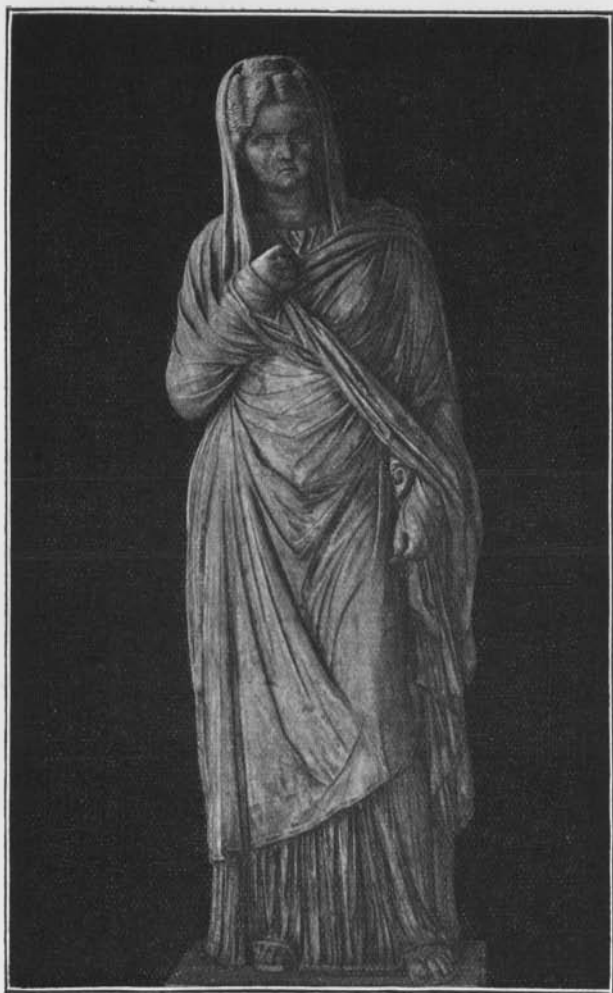
Le rédacteur, tout d'abord, la vante comme l'un des antiques les plus intacts qui soient³.

L'on trouve tous les jours des statuës antiques, mais il arrive rarement d'en trouver d'entieres. Les édifices des ruines dont on les tire le plus souvent les ont presque toutes endommagées par leur cheute, et parmi la multitude d'antiques dont Rome est plus remplie que les autres villes du monde, l'on en compte un tres petit nombre d'entieres, et où le sculpteur moderne n'ait pas reparé quelque injure du temps. Celle qui vient d'estre apportée d'Afrique pour estre présentée au Roy a esté si bien conservée qu'on n'y voit rien à souhaiter, ce qui la rend d'autant plus pretieuse, que c'est un travail exquis et le chef-d'œuvre d'un habile ouvrier, que le temps a épargné. Le nombre des antiques qui la passent n'est

1. P. 194-218.

2. *Ibid.*, p. 194-195.

3. Le même éloge se retrouve, en première ligne, aussi bien dans les lettres de Le Maire et de M. de Vauvré (Omont, *Missions archéologiques*, t. I, p. 310-311) que dans tous les auteurs postérieurs, depuis Piganiol de la Force et Félibien jusqu'à Visconti.



Cliché Braun.

STATUE DE FEMME TROUVÉE A BENGAZI.

Collection du Roi. Musée du Louvre.

pas grand, et nous en avons vû regarder avec admiration de tres inferieures¹.

L'édition de 1713 de la *Nouvelle description de Versailles et de Marly* de Piganiol de la Force ajoute ce détail que « les jouës sont peintes de Vermillon² ».

La statue, en tel état, risque même de rendre difficile à l'excès pour les statues modernes : « Elle a sur ces dernieres un trop puissant avantage, ayant passé, pour ainsi dire, par les mains du temps³ ».

Le marbre, au surplus, ne semble pas africain.

Quoy que nostre statuë ait esté trouvée en Affrique, je n'en crois pas le marbre Affriquain. Les marbres qui venoient d'Affrique aux anciens estoient des marbres de couleur qu'ils employoient ordinairement dans les incrustations de leurs édifices. Le marbre blanc, qui est le plus propre à reüssir en statuë, venoit de Grece où ils l'envoyoient chercher, et des Isles de la mer Egée. Paros, une des Cyclades, fournissoit le plus renommé, et je crois que le bloc qui a esté employé à nostre statuë a esté tiré d'une de ses carrieres. Ce qui differencioit le marbre de Paros et le faisoit estimer aux anciens par-dessus les autres marbres blancs estoit un poly glacé, et un luisant qui lui venoit de sa transparence... C'est ce qui se remarque dans nostre statuë⁴; elle contrefait l'agate, et l'on

1. *Mercuré galant*, octobre 1695, p. 195-196.

2. T. I, p. 158.

3. *Mercuré galant*, p. 196-197.

4. Visconti la déclare aussi en marbre grec (*Notice des antiques*, n° 93, p. 32).

aperçoit l'effet de la lumière, à travers ses parties minces et peu épaisses¹.

Il se pourrait donc, pense-t-on, étant donnée d'autre part la qualité du travail, que la statue n'eût pas été exécutée en Afrique. « Si l'on prétend... que les ouvriers des provinces estoient trop mediocres pour avoir fait une statue aussi belle que la nostre; sans m'armer de beaucoup de bonnes raisons que je pourrois alleguer, je passeraï volontiers qu'elle y a esté apportée de Rome. Les Vandales qui vinrent s'établir en Afrique ont pû la transporter, avec tant d'autres richesses Romaines, dans le pillage de l'Italie². »

Venant alors au costume et à la coiffure, l'auteur estime que l'on peut assurer que la statue est celle d'une dame romaine du temps de l'empereur Antonin Pie.

La chose que les sujets imitent le plus volontiers du souverain, c'est la maniere de s'habiller. Ainsi je crois que l'on peut prononcer sans témérité qu'une antique dont la coeiffure estoit semblable à celle de Faustine la Mere, femme d'Antonin Pie, est du temps de cet empereur. Or, nostre statue est précisément coeiffée comme cette imperatrice³.

Ce peut estre la femme d'un proconsul, ou de quelque officier de l'empereur, employé dans cette

1. *Mercuré galant*, octobre 1695, p. 198-200. Le Maire, à cause de cette transparence, parle d'albâtre (Omont, *Missions archéologiques*, t. I, p. 310).

2. *Ibid.*, p. 211-212.

3. *Ibid.*, p. 208.

province; et si l'on veut, celle d'un citoyen romain établi dans ces quartiers¹.

La sage réserve dont témoignent ces lignes et que l'on ne saurait trop approuver, — réserve particulièrement rare à l'époque et qui aujourd'hui encore pourrait servir de leçon, — ne veut pas préciser davantage :

Je pense qu'il est impossible de rien dire de particulier sur cette statue, qui ne ressemble à aucune personne connue du temps dont nous avons dit qu'elle estoit. Je sçay bien qu'il se trouvera des gens qui, respectant la verité moins que nous ne faisons, oseront luy donner un nom illustre, et qui releve encore sa valeur. C'est une espece d'attentat contre la verité, qu'il est tres ordinaire de commettre, et dont on ne recherche point les coupables. Nous n'avons ny buste ny statue qui ne porte un nom celebre, quoy que la plupart soient de personnes inconnues et que l'on ne sçaueroit connoistre... On ne sçaueroit sans temerité donner à un buste ou à une statue le nom d'une personne, dont il ne reste point de medaille qui ait pû nous instruire de la ressemblance. On peut même avancer que de cent antiques il n'y en a point deux qui soient de personnes connus, et dont la memoire soit passée jusques à nous².

Il est vrai que « la plupart des statues des femmes sont sans voile », et « le voile que cette statue porte sur la teste a fait croire à un de mes

1. *Mercure galant* , p. 211.

2. *Ibid.* , p. 216-218.

amis que ce pouvoit bien estre la Déesse de la Pudeur, reverée des Romains sous le nom de *Pudicitia*;... mais cette raison me paroist bien foible¹ ». Quelques-uns y voient la femme d'un proconsul d'Afrique, dira en sens inverse Piganiol², qui penche plutôt pour la *Pudicité*, opinion adoptée par Félibien³, ou du moins pour une prêtresse, et c'est aussi sous le nom de prêtresse que la désigne Monicart⁴.

La statue dès lors trône en place d'honneur. Il y avait dans la grande Galerie huit statues, deux à chaque bout, de part et d'autre des portes des Salons de la Guerre et de la Paix, quatre se faisant vis-à-vis deux à deux sur les grandes faces, dans les niches des « deux intervalles plus larges qui divisent les neuf arcades du milieu de chaque face⁵ ». Le nombre en fut immuable, mais les statues n'ont pas été dès le début celles qui devaient être définitivement choisies. Le *Nouveau Pantheon* de M. de Vertron, historiographe du Roi, publié en 1686, indique pour l'état initial un *Apollon* de Smyrne, qui est un *Apollon Lycien*⁶ qu'une lettre de Galland nous apprend en effet avoir été envoyé de Smyrne par un marchand

1. *Mercure galant*, octobre 1695, p. 212.

2. *Nouvelle description de Versailles*, éd. de 1701, p. 95; éd. de 1713, t. I, p. 158.

3. *Description sommaire de Versailles*, p. 152.

4. *Versailles immortalisé*, t. I, p. 396.

5. Félibien, *Description sommaire de Versailles*, p. 152.

6. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 928.

hollandais en 1680¹; une *Vénus*, qualifiée aussi de Smyrne et qui est peut-être la *Vénus* dite de Troas que nous y trouverons dans la suite²; la *Vénus d'Arles*; la *Diane à la biche*; le *Bacchus*³; un *Sommeil*; un premier *Sénateur* et un second *Sénateur*⁴. Thomassin, dont les dessins gravés dans son *Recueil* furent faits un peu plus tard, en 1689, donne dans les planches n^{os} 2 à 9, après une première planche consacrée aux armes du Roi et en avertissant que « ces huit figures cy-dessus nommées sont dans la grande Galerie⁵ », le *Bacchus*, la *Vénus d'Arles*, le *Germanicus*⁶, la *Diane*, un « Bacchus nu, figure antique de marbre, qui est accoté sur un tronc d'arbre⁷ »,

1. Omont, *Missions archéologiques*, t. I, p. 209-210. Voy. mon étude sur *Trois statues antiques provenant de Smyrne dans l'ancienne collection du Roi*, *Revue des études grecques*, 1903, p. 198-207.

2. *Catalogue sommaire*, n^o 315.

3. *Ibid.*, n^o 622.

4. *Le nouveau Pantheon ou le rapport des divinités du Paganisme, des héros de l'Antiquité et des princes surnommez grands, aux vertus et aux actions de Louis le Grand, avec des inscriptions latines et françoises en vers et en prose, pour l'histoire du Roy, pour le revers de ses médailles, pour les monuments publics érigés à sa gloire, et pour les principales statues du Palais de Versailles*, 1686, p. 57-68.

5. *Recueil des statues, groupes, fontaines, termes, vases et autres magnifiques ornemens du château et parc de Versailles*, éd. de La Haye, 1723, p. 12.

6. *Catalogue sommaire*, n^o 1207.

7. *Recueil des statues de Versailles*, p. 12.

lequel n'est autre que l'*Apollon Lycien* de tout à l'heure, une seconde *Vénus*, l'*Uranie*¹ et la *Vestale*² : les deux *Sénateurs*, — de l'un desquels, qui de son temps était dans la demi-lune près du bassin d'Apollon, Piganiol dit qu'il a été autrefois dans la Galerie³, — et le *Sommeil* ont disparu, remplacés par le *Germanicus*, l'*Uranie* et la *Vestale* restaurés par Girardon. Viennent enfin, à partir de 1701, les différentes éditions de la *Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly* de Piganiol et la *Description sommaire de Versailles ancienne et moderne* de Félibien. Les statues, dès lors, toujours les mêmes, sont : du côté du Salon de la Guerre, la *Vénus d'Arles* et le *Bacchus* ; au centre, d'une part le *Germanicus* et la *Vénus*, de l'autre la statue de Bengazi et la *Diane* ; du côté du Salon de la Paix, l'*Uranie* et la *Vestale*. Une dernière modification a substitué à l'*Apollon Lycien*, qui paraît être passé alors dans les jardins près du Bosquet de la Colonnade⁴, la statue de Bengazi. La place de celle-ci, Le Maire lui-même l'indique, — « elle est à côté de la porte de la chambre du Roi⁵ », — était du côté des appartements et c'est ce qui résulte aussi du texte de Félibien qui la met avec la *Diane* à

1. *Catalogue sommaire*, n° 444.

2. *Ibid.*, n° 918.

3. *Nouvelle description de Versailles*, éd. de 1701, p. 212.

4. Il fut du moins, à la Révolution, apporté de là au Louvre (Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, p. 99).

5. Paul Lucas, *Voyage*, t. II, p. 122.

l'orient¹. Mais, quoique entré par le Salon de la Guerre, Félibien cite les statues dans l'ordre suivant : la *Diane*, la statue de Bengazi qu'il fait venir de Tripoli, le *Germanicus* et la *Vénus*². La *Diane* devrait donc être la plus voisine de l'extrémité septentrionale et Félibien ferait ensuite le tour, puisqu'après notre statue il mentionne comme lui faisant vis-à-vis à l'occident le *Germanicus*. Il semble cependant, d'après les gravures, que la disposition fût inverse et que la statue de Bengazi fût, sur la paroi des appartements, la plus près du Salon de la Guerre³.

La Révolution seule devait l'en faire partir. Une décision du 22 pluviôse an V (10 février 1797) avait créé à Versailles un Musée spécial de l'École française et le ministre de l'Intérieur avait résolu qu'un jury, formé du Conseil du Muséum central des Arts auquel seraient adjoints huit artistes qu'il désignerait, se prononcerait sur le choix des œuvres devant composer ce musée. Toute une série d'échanges s'établit en conséquence entre le Louvre et Versailles. Le jury s'étant transporté à Versailles le 25 messidor an V (13 juillet 1797), dès sa séance suivante, le

1. *Description sommaire de Versailles*, p. 152.

2. *Ibid.*, l. c.

3. Voy. la gravure de Laurent et Cochin fils donnant le développement de la décoration intérieure et des peintures du plafond de la Galerie de Versailles (*Catalogue des planches gravées de la Chalcographie du Louvre*, n° 1018).

1^{er} thermidor (19 juillet), il décidait que viendraient entre autres au Musée central à Paris les huit statues de la grande Galerie¹. Mais, sans parler des obstacles que mettait l'administration de Versailles à se dessaisir des objets marqués par le jury, le transport même des marbres n'allait pas sans difficulté. Un premier arrêté du Conseil du Muséum du 28 fructidor (4 septembre) en avait chargé le citoyen Scellier ; un second du 28 brumaire an VI (18 novembre), « vu les lenteurs que le citoyen Scellier, marbrier, apporte à l'exécution des ordres qu'il a reçus pour la dépose et le transport à Paris des statues antiques de la grande Galerie », lui substitua le citoyen Boucault, charpentier ; puis le 18 frimaire (8 décembre) intervint un nouvel arrêté en faveur de Scellier ; et ce n'est que le 25 pluviôse (23 février 1798) seulement que le Conseil put prévenir le ministre « de l'arrivée des neuf statues antiques qui étaient dans la grande Galerie et les appartements de Versailles, savoir : la *Diane chasseresse*, le *Cincinnatus*², une *Vestale*, *Uranie*, une *Matrone*, — notre statue, — le *Germanicus*, la *Vénus d'Arles*, le *Bacchus*, une *Vénus pudique*³ ». La statue ainsi parvenue au Louvre fut exposée, dès l'ouverture des salles antiques le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800), dans la salle des

1. Archives du Louvre.

2. Le *Cincinnatus* était dans le Salon dit de Vénus.

3. Archives du Louvre.

Romains, la même salle, dite aujourd'hui de Septime-Sévère, où elle se trouve encore, et la première édition de la *Notice des statues, bustes et bas-reliefs de la galerie des antiques du Musée central des Arts* l'y décrit en ces termes, où sont conciliées les deux désignations jadis opposées : « Matrone romaine. Elle a sur la tête le manteau, ou *palla*, qui descend ensuite jusqu'au-dessous des genoux; le reste de son costume est le même à peu près que celui de la déesse de la *Pudicité*. Sa tête est un portrait; et si l'on en juge par la forme de sa coiffure, cet ouvrage pourrait être de la fin du deuxième siècle¹. »

Le Maire, après avoir parlé de la statue de Bengazi, ajoute : « G'is ay fait deux voïages depuis mon retour en ce país : j'ay fait creuser en divers endroits, je n'ay rien trouvé digne de la curiosité de Sa Majesté². » Il y avait pourtant fait ouvrir plusieurs tombeaux, à une lieue de la ville, « où il y en a un nombre infiny, taillés dans la roche à ras de terre, orientés nord et sud; j'ay trouvé dans plusieurs des urnes de terre très bien faittes, mais presque toutes cassées, à la

1. Édition non datée, n° 93; n° 95 de la seconde édition datée de l'an XI et où le Musée porte le nom du Musée Napoléon.

2. Omont, *Missions archéologiques*, t. II, p. 1043. Du Sault, en annonçant la découverte de la statue à Pontchartrain, dans sa lettre du 10 juin 1693, émettait l'opinion que « peut-estre en pourra-t-on trouver d'autres » (*Ibid.*, t. I, p. 310).

réserve de deux pièces¹, où il y a d'un côté une Pallaze abillée de noir, avec deux Renommées qui tiennent chacune une inscription de lettre grecque, de l'autre côté quatre nègres qui lutent, très bien peints et bien dessinés et le vernis bien conservé... Une des Renommées tient dans sa main une inscription qu'un grecq m'a expliqué; il y a : Magnisisane d'Atene. Il ne peut expliquer l'autre² ». Il s'agit, on l'a reconnu, d'une amphore panathénaïque. Le Maire, comme jadis Du Sault la statue, la destina à M. de Pontchartrain. « (M. Paul Lucas), écrit-il le 22 décembre 1707 de Tripoli au ministre, l'a trouvée très curieuse et digne d'entrer dans le cabinet de Votre Grandeur. Je la laisseray icy à mon fils pour l'envoyer par la bonne et première occasion³. » Le don fut-il fait? Je ne sais. Il semble plutôt que, dans le voyage, l'amphore s'arrêta à l'ambassade de France à Constantinople. Muratori, en effet, a publié dans son recueil une inscription ΑΓΑΣΙΑΣ ΑΡΧΩΝ | ΤΩΝ ΛΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΩΝ avec l'indication « *Perae in urna fictili ex Paulo Luca misit Cl. V. Joseph Bimardus, Montis Seluci Baro*⁴ », et Raoul Rochette pense que le vase d'argile peint venant des papiers de Paul Lucas ne peut être

1. Il semble que tel soit le mot à restituer; le texte imprimé porte « pieds », qui n'a pas de sens.

2. Omont, *Missions archéologiques*, t. II, p. 1043. Cf. Paul Lucas, *Voyage*, t. II, p. 126.

3. *Ibid.*, t. I, p. 338.

4. *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, t. II, p. DCXI.

que celui ayant appartenu « à M. Le Maire, qui l'avait trouvé lui-même dans un tombeau de Cyrène¹, et dont la relation originale, publiée par Paul Lucas, nous apprend que le vase en question avait une inscription grecque² ». Letronne, il est vrai, a prétendu le réfuter³, en notant que « l'inscription publiée par Muratori, d'après l'envoi que lui en avait fait Bimard de la Bastie, avait été trouvée par Paul Lucas à Péra », qu'aussi Bœckh l'a mise parmi les inscriptions de Byzance⁴ et que « le vase dont il est question dans le voyage de Le Maire... ne peut être le même que celui dont M. Bœckh a donné l'inscription, puisque les mots τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων n'y sont pas précédés, comme sur le vase de Péra, des mots Ἀγασίας ἀρχων. Ainsi la confusion entre les deux objets n'est pas possible. Il s'agit donc de deux vases distincts, portant τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων⁵ ». Mais, d'une part, « *Perae in urna fictili* » se rapporte à l'endroit où était conservée l'amphore, non à celui de sa découverte; d'autre part, si sans doute les mots mystérieux « Magnisisane d'Atene » laissent malaisément découvrir le nom d'Agasias, Le Maire

1. L'amphore, en réalité, avait été trouvée, non à Cyrène, mais à Bengazi.

2. *Annali del Istituto*, t. VI, p. 287, n. 2.

3. Il n'a raison que sur un point, en relevant la fausse provenance de Cyrène donnée par Raoul Rochette, mais il y substitue celle non moins fautive de Tripoli.

4. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, n° 2035.

5. *Revue archéologique*, t. III, 1, p. 380.

signale expressément l'existence sur son vase de plusieurs inscriptions; enfin la confrontation de la planche jointe au *Voyage* de Paul Lucas¹, Lenormant l'a montré², ne laisse pas de doute : le vase dont l'inscription, avec la substitution d'ΑΓΑΣΙΑΣ à ΗΓΗΣΙΑΣ, a été publiée par Muratori est bien celui qui avait appartenu à Le Maire. L'amphore, à la différence de la statue qui, au lieu de Pontchartrain, avait été dirigée sur Versailles, n'est pas parvenue au Louvre, dont les seules amphores panathénaïques provenant de Cyrénaïque sont celles qui ont été rapportées par Vattier de Bourville³.

Il peut être intéressant de rappeler, enfin, qu'un autre marbre important de Bengazi⁴, un

1. T. II, p. 408.

2. *Revue archéologique*, t. V, 1, p. 231-234. M. Omont, en publiant la lettre de Le Maire relative à l'amphore (*Missions archéologiques*, t. I, p. 338), n'a pas connu l'article qui lui avait été consacré par Lenormant.

3. Salle M, vitrine centrale et vitrine D. Voy., sur ces vases, Lenormant, *Note sur un vase panathénaïque récemment découvert à Bengazi*, *Revue archéologique*, t. V, 1, p. 230-241 et pl. 93, et lettre de Vattier de Bourville, *Ibid.*, t. VI, 1, p. 56-58.

4. Il avait été apporté de Tripoli, comme la statue dont nous avons retracé l'histoire, et c'est comme inscription de « Tripoly en Barbarie » qu'il est désigné dans l'*Explication des marbres antiques de Le Bret*, n° VII, p. 30-49 (cf. Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, t. II, p. DLXII, 1 : « Olim Tripoli in Africa », mais la provenance véritable n'en est pas moins Bengazi.

décret de la communauté des juifs de Bérénice en l'honneur d'un certain Marcus Tittius, — dont la copie fut communiquée à Maffei par ce Bimard de la Bastie de qui nous venons de parler¹, — se trouvait vers la même époque, au début du xviii^e siècle, dans une collection de notre pays, le cabinet d'antiquités du président Le Bret². Le cabinet comprenait en outre six monuments de Smyrne, envoyés par le Marseillais Jean Guérin, établi en cette ville avec le titre d'antiquaire de Sa Majesté³. De quel correspondant tenait-il l'inscription de Bengazi? Nous l'ignorons. Nombreux étaient sans doute les obligés des Cardin Le Bret, qui depuis deux générations étaient en possession, non seulement de la première présidence au parlement d'Aix, mais de l'intendance de Provence à laquelle était rattachée la surveillance du commerce du Levant. Le texte du décret, quoi qu'il en soit, imprimé d'abord par Maffei à Vérone en août 1732 sur une feuille volante⁴, fut

1. Maffei, *Galliae antiquitates quaedam selectae atque in plures epistolas distributae*, p. 5; *Museum Veronense*, p. cccxxxiii.

2. Voy. mon étude sur *Trois stèles funéraires de l'ancien cabinet de Cardin Le Bret à Donaueschingen*, extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. LXIII, 1904.

3. Sur le rôle et les nombreuses difficultés qu'eut ce personnage, Omont, *Missions archéologiques*, t. II, p. 701-723.

4. *Galliae antiquitates*, p. 38; *Museum Veronense*, p. cccxxxix-cccxlvi (cf. *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, 1754, 2^e partie, p. 225).

publié à Paris en 1733 dans ses *Galliae antiquitates*¹ et avec une traduction française dans l'*Explication de quelques marbres antiques dont les originaux sont dans le cabinet de M...*, parue à Aix sans nom d'auteur et due au président Bouhier². La provenance n'en peut faire doute, quoique Bouhier vît, dans la ville de Bérénice, la Bérénice de la Haute-Égypte sur la mer Rouge et, dans le décret, un décret en l'honneur d'un gouverneur d'Égypte³. Bouhier l'indiquait sans discussion

La feuille contenait la réponse de Maffei à la communication à lui faite par Bimard par lettre du VIII des kalendes de mai 1732, datée de Vérone aux Ides d'août, si bien que, dans une lettre du 4 janvier 1734, Bouhier félicitait en ces termes Maffei : « Ainsi vous pourriez dire avec raison, comme disoit Cicéron au sujet du tombeau d'Archimède, que nos Gaules ignoroient encore ce qu'elles ont de plus beau, si un savant illustre n'étoit venu d'Italie pour les leur faire connoître » (*Museum Veronense*, p. CCCXLV).

1. *Galliae antiquitates*, lettre I, de Maffei à Bimard, des Ides d'août 1732, p. 5-8 (cf. lettre VIII, de Maffei à Chishull, de la veille des kalendes de décembre 1732, p. 38-44). Voy. aussi *Museum Veronense*, p. CCCXXV-CCCXXVIII (lettre de Maffei à Bimard), p. CCCXXXIII (lettre de Bimard à Maffei) et p. CCCXL-CCCXLV (lettre de Maffei à Chishull).

2. In-4°, Aix, chez Joseph David, MDCCXXXIII, 49 pages, plus le titre et 2 pages d'« errata » non numérotées. Les planches jointes avaient été communiquées à Guérin dès avant 1731 (lettre de Guérin du 25 juillet 1731, Omont, *Missions archéologiques*, t. I, p. 359-360). Le texte même est daté de Dijon le 21 décembre 1732.

3. La Bérénice de Cyrénaïque avait au contraire été

aucune dans l'*Explication*, mais un certain Pietro de Conti di Calepio lui ayant adressé des observations, conservées avec la rédaction même écrite en vue de l'impression¹, et ayant émis l'avis qu'il s'agissait de Bérénice en Cyrénaïque², dans sa réponse manuscrite³, il réfute cette identification⁴.

Les auteurs postérieurs, malgré tout, n'ont pas éprouvé d'hésitation et, si le décret a donné lieu à de nombreuses discussions, c'est au point de vue de sa date. Il débute par l'indication : « L'an LV, le XXV du mois de phaoph, à l'assemblée de la fête des Tabernacles. » Maffei insiste donc sur la nécessité de faire concorder le 25 phaoph avec cette fête⁵, et toute une série de calculs ont été établis sur cette donnée, mais sans aboutir à faire l'accord. Il suffira de citer deux mémoires de Fréret et de La Nauze dans l'*Histoire de l'Aca-*

indiquée par Maffei (*Galliae antiquitates*, p. 39-40; *Museum Veronense*, p. CCCXL-CCCXLI) et l'opinion de Bouhier avait été aussitôt réfutée dans une lettre de Bimard (*Ibid.*, p. CCCXLV).

1. Bibliothèque nationale, ms. français, n° 23089. Les *Observationes criticae ad librum cui titulus « Explication de quelques marbres antiques, etc. »*, par Pietro De Conti di Calepio, en occupent les p. 63-84.

2. *Ibid.*, p. 75.

3. *Ibid.*, p. 85-91 : « Réponse aux *Observations critiques* de M. Pietro De Conti sur mon *Explication de quelques marbres antiques* de M^r Le Bret. »

4. *Ibid.*, p. 87-89.

5. *Galliae antiquitates*, p. 41-44; *Museum Veronense*, p. CCCXLII-CCCXLIV.

démie des inscriptions et belles-lettres¹. La conclusion de Bœckh au *Corpus*², où l'on trouvera résumée toute l'argumentation³, est que l'ère employée remonterait à l'année 67, où la Cyrénaïque aurait été constituée en province romaine, et que par suite le 25 phaoph 55 correspondrait au 22 octobre de l'an 13 av. J.-C. Il est certain, en tout état de cause, que l'inscription doit être rapportée à l'époque d'Auguste et, quel qu'ait été au juste le titre de M. Tittius, à qui les juifs de Bérénice témoignaient leur reconnaissance « pour l'humanité, l'intégrité et la constante facilité d'humeur dont il faisait preuve dans le gouvernement des affaires publiques depuis son avènement à la préfecture », de quelque nature précise, peut-être extraordinaire, qu'aient été ses pouvoirs, le fait de son gouvernement en Cyrénaïque ne doit pas être oublié de ceux qui ont à retracer l'histoire de cette province.

Le Bret avait même recueilli, quoique l'*Explication* ne le mentionne pas et que nous ne sachions que par Maffei qu'il était en sa possession⁴, un autre décret de même nature et de

1. T. XXI, 1754, 2^e partie, *Mémoires de littérature*, p. 225-244 et 245-269. Cf. *Ibid.*, t. XVI, 2^e partie, p. 181-182, et t. XXI, 1^{re} partie, p. 35-39.

2. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, n^o 5361.

3. *Ibid.*, p. 558-559.

4. *Galliae antiquitates*, p. 38; *Museum Veronense*, p. cccxxxiii et cccxli.

même origine¹. Il y est dit en effet que l'amphithéâtre, dans le lieu le plus insigne duquel, d'après le texte, devait être exposée la stèle de marbre érigée à M. Tittius, avait été construit de ses propres deniers par un certain Decimus Valerius Dionysius, fils de Caius, en l'honneur de qui, par reconnaissance, une stèle avait été également consacrée. Muratori, qui a reproduit l'inscription avec la seule indication « à Aix, d'après Maffei² », n'en donne que la fin à peu près intacte. Mais Maffei atteste que le texte en était beaucoup plus considérable, quoique certains groupes de lettres seuls fussent de-ci de-là reconnaissables, et il y a déchiffré notamment la mention initiale des archontes et celles, semblables au décret précédent, relatives au placement du marbre dans l'amphithéâtre et à l'unanimité des suffrages³.

L'année même malheureusement où Bouhier faisait paraître son *Explication*, Cardin Le Bret mourait et, lorsque ses antiques furent de nouveau signalés dans le *Thesaurus veterum inscriptionum* de Muratori en 1740, ils sont, — du moins la plupart des bas-reliefs de Smyrne, — mentionnés comme étant « *Apud Heredes Domini Le Bret* »

1. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, n° 5362.

2. *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, tome I, p. CDLXXXVII, 5.

3. *Galliae antiquitates*, p. 39; *Museum Veronense*, p. CCCXL.

et, non plus à Aix, mais « *Cellis in Bituricensi provincia*¹ ». Il s'agit de Selles-sur-Cher, aujourd'hui dans le département de Loir-et-Cher, mais dans la petite enclave que ce département projette, entre l'Indre et l'Indre-et-Loire, sur la rive gauche du Cher, par suite en Berry, et où les Le Bret possédaient une terre, siège d'un titre de comté. Il est aisé de comprendre, sans qu'on puisse en préciser la date et les circonstances exactes, comment du château de Selles, passé au commencement du XIX^e siècle en d'autres mains et après des transmissions multiples en grande partie détruit, trois au moins des stèles smyrniotes purent échouer chez les Talleyrand, au château voisin de Valençay. J'ai indiqué enfin jadis, d'après une note de M. Herald Hoffmann², comment de Valençay elles étaient parvenues, couvertes de mousse, dans la petite ville voisine des sources du Danube de Donaueschingen, où on n'aurait guère eu l'idée de les chercher, apportées, entre les années 1893 et 1895, comme don de sa mère, par la femme du prince Carl Egon IV de Fürstenberg, née princesse de Sagan³.

1. *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, tome II, p. DLXVIII, 1; t. III, p. MCCCXXXVI, 6, et MDCXXX, 2. Voy. aussi t. II, p. DLVI, 2.

2. *Jahrbuch des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts*, 1904, *Archäologischer Anzeiger*, p. 57-60.

3. *Trois stèles funéraires de l'ancien cabinet de Cardin Le Bret à Donaueschingen*, extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. LXIII, 1904.

Il m'avait été, en revanche, impossible, dans cette précédente étude, de découvrir le sort des autres monuments et en particulier des deux seuls qui, à vrai dire, eussent une réelle valeur, les décrets de Bengazi. Muratori, en ce qui les concerne, ne nomme pas les héritiers Le Bret et, si pour celui en l'honneur de M. Tittius il l'indique aussi comme ayant été à Aix et étant à Selles-en-Berry¹, pour celui en l'honneur de D. Valerius Dionysius, il se borne, nous venons de le dire, à ces mots « à Aix, d'après Maffei », qui n'ont évidemment pas la valeur d'une affirmation actuelle². Les deux inscriptions, au surplus, avaient été séparées du vivant même de Le Bret, Maffei lui-même va nous l'apprendre. « Je n'ai pu voir dernièrement la pierre à Aix comme je l'espérais, écrit-il à Chishull au sujet de la première dès l'année 1732, parce qu'elle a été envoyée dans une belle villa, mais d'accès difficile³. » Il affirme au contraire avoir eu entre les mains la seconde chez le président⁴ et l'on aurait par suite attendu

1. *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, t. II, p. DLXII.

2. *Ibid.*, t. I, p. CDLXXXVII, 5.

3. *Galliae antiquitates*, p. 38; *Museum Veronense*, p. CCCXXXIX : « *Berenicensem lapidem nuper Aquis Sextiis perlustrare, ut sperabam, non licuit, quod ad nobilem sed valde dissitam villam amandatus fuerit : nondum siquidem mos ille exolevit, a Plinio memoratus, qui querebatur, cimelia ejusmodi in villarum exilia pelli.* »

4. *Ibid.*, p. 38 et CCCXL.

plutôt que, si l'une seulement devait figurer dans l'*Explication*, ce fût celle-ci et qu'aussi elle eût eu moins de chance de se perdre. L'importance beaucoup plus grande et la meilleure conservation du décret en l'honneur de M. Tittius, réjouissons-nous-en, en ont décidé autrement. Le décret en l'honneur de D. Valerius Dionysius, s'il n'a pas péri, se cache toujours. Le décret en l'honneur de M. Tittius, que je n'avais pas retrouvé, eût pu l'être, là il est vrai où aucune raison particulière n'existait de le chercher, et la Société sera heureuse d'apprendre que c'est, non au fond du grand-duché de Bade, mais en sûreté dans un musée français. Le comte de Clarac, « à la suite de péripéties diverses », que je n'ai pu préciser, s'en était rendu acquéreur et, lorsqu'à la fin de sa vie la ville de Toulouse, moyennant une somme de 5,000 francs et une faible rente viagère qui fut à peine payée pendant quelques années, devint propriétaire de ses antiquités¹, il entra au Musée du couvent des Augustins². Il

1. Voy. la « Notice historique sur le comte de Clarac », placée par M. S. Reinach en tête de son « Clarac de poche » (*Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I, p. xxxix). M. de Clarac n'avait gardé, en dehors de sa bibliothèque qui fut vendue en même temps, qu'un très petit nombre d'objets antiques, quelques terres cuites, vases peints ou bronzes égyptiens, qui furent mis aux enchères après sa mort les 19 et 20 avril 1847 (*Catalogue des antiquités et objets d'art composant le cabinet de feu M. le comte de Clarac*).

2. Il y est décrit dans le catalogue de Roschach, *Cata-*

en est sorti récemment¹, mais seulement pour passer dans l'autre musée toulousain, le Musée Saint-Raymond².

logue des antiquités et des objets d'art du Musée de Toulouse, 1865, p. 97-101, n° 2259.

1. Il ne figure donc pas dans le catalogue de M. H. Rachou, *Catalogue des collections de sculpture et d'épigraphie du Musée de Toulouse*, 1912.

2. Les deux musées de Toulouse, notons-le en passant, abritent un certain nombre d'autres marbres auxquels, par leurs précédents possesseurs, se peut aussi rattacher plus ou moins directement le souvenir du Louvre. Indépendamment d'une tête de soldat, fragment de bas-relief provenant d'Ostie (Roschach, n° 222), d'une statuette de *Jupiter* (Roschach, n° 226; Rachou, n° 345) et d'une tête de *Sarapis* (Roschach, n° 229; Rachou, n° 346) venant de la collection de Clarac, tels sont, au Musée des Augustins, une statuette d'*Hercule*, un torse d'*Amour* et un pied élégamment chaussé (Roschach, nos 231, 234 et 246; Rachou, nos 348, 350 bis et 368) donnés par Lange, ancien restaurateur des antiques du Louvre, et un *Enfant bachique* assis (Roschach, n° 233; Rachou, n° 350), assez mutilé, mais qui a l'intérêt de porter une signature d'artiste (*Inscriptiones graecae*, t. XII, n° 1288) et qui, ayant fait partie de la collection Borghèse (Visconti, *Monumenti gabini della Villa Pinciana*, p. 24, pl. XII), n'a guère pu venir à Toulouse autrement que par le Louvre, quoique je n'en aie pas trouvé trace sur nos inventaires. Il y faut ajouter, aujourd'hui au Musée Saint-Raymond comme le décret de Bengazi, mais comme lui antérieurement au Musée des antiques (Roschach, n° 228), un *Apollon Pythien*, jadis aussi à la Villa Borghèse (Visconti, *Sculture del palazzo della Villa Borghese detta Pinciana*, t. II, n° 47; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, 1^{re} partie, p. 94, n° 1), *Apollon* dont j'ai soupçonné autrefois (*Notes sur deux monuments du Musée de Mon-*

Il n'a jusqu'ici été question que de la Cyrénaïque proprement dite. La Libye italienne, on le sait, ne se borne pas à elle; elle comprend également la Tripolitaine et il n'est pas douteux que, de celle-ci aussi, les Italiens sauront, quoique de moindre valeur artistique, sauvegarder les antiquités. Nos missionnaires archéologiques, de même, d'autant que plusieurs, comme Le Maire et Vattier de Bourville, appartenaient au personnel du consulat de France à Tripoli de Barbarie¹, ont souvent joint dans leurs explorations la Cyrénaïque à la Tripolitaine. Il y a peu de temps, M. Cagnat, en mentionnant le relevé fait par l'armée italienne de la 56^e borne milliaire d'une route établie par Caracalla qui menait de

tauban, extrait du *Bulletin des Antiquaires* de 1898, p. 11-12) qu'il pouvait être venu à Toulouse de la collection, saisie pendant la Révolution et placée au Louvre, de l'Écossais Quintin Crawford, à qui il aurait été rendu en 1815 par erreur à la place d'une statuette analogue, mais qui de toute manière fut au Louvre sous le premier Empire (Inventaire du premier Empire, p. 6, n^o 5327).

1. L'annonce de la mission de Vattier de Bourville fut faite en ces termes à l'Académie des inscriptions dans sa séance du 29 janvier 1847 : « Le ministre des Affaires étrangères a invité l'Académie à lui envoyer des instructions sur les fouilles que l'on pourrait entreprendre en Cyrénaïque. M. le ministre annonça en même temps qu'il avait autorisé M. S. Vattier de Bourville, drogman chancelier du Consulat général de France à Tripoli de Barbarie, à entreprendre une exploration en Cyrénaïque » (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVI, 1850, 1^{re} partie, p. 68).

Tripoli dans le Fezzan, disait en quels termes enflammés les nouveaux conquérants se proclamaient les légitimes et dignes successeurs de leurs aïeux¹. La route du Fezzan évoque naturellement le souvenir d'un passage où Le Maire, deux siècles avant ces modernes pionniers, signalait « à huit journées de Tripoli, sur le chemin de Phaisan, une ville ruinée, où il y a beaucoup de monuments entiers, des palais et des temples; et entre autres un grand temple, où il y a quantité de bas-reliefs et de statues en marbre... Cette ville est à quatre petites journées de Benoulille, au sud de Tripoli² ». Le mémoire publié par M. Omont précise : « Une grande ville que les Harabes nomment Querza. Il y a un temple, qui est presque tout entier; il y a quantité de bas-reliefs de pierre dure, très beaux, qui servoit de tapisserie³. » *L'Elenco degli edifici monumentali* du Ministère de l'Instruction publique italien signale en effet, dans ce qu'il appelle d'un nom germanique l'« *hinterland di Misurata*⁴ », à Ghirza, dans l'Uadi Semsan, des « *avanzi di città romana* » et deux nécropoles, la première avec sept, la seconde avec cinq mausolées⁵. Le Maire ajoutait,

1. *Bulletin des Antiquaires*, 1914, p. 229-231, séance du 24 juin.

2. Paul Lucas, *Voyage*, t. II, p. 131-132.

3. Omont, *Missions archéologiques*, t. II, p. 1048.

4. Fasc. LXX, *Tripolitania, Cirenaica, Marmarica, Eritrea, Somalia*, p. 62.

5. *Ibid.*, p. 63.

cherchant toujours des enrichissements possibles pour la collection du Roi : « Il ne serait pas difficile d'y aller et d'obtenir la permission du Bey d'enlever les statues en bas-reliefs que l'on jugeroit dignes d'orner les maisons roiales¹. » Versailles cependant, à ma connaissance du moins, — restitution faite de sa véritable provenance à la statue de Bengazi, — ne posséda jamais de marbres de Tripolitaine et ce n'est qu'à une date toute récente, avec la partie inférieure d'une charmante *Vénus* relevant sa draperie, don de M. X. Ledoux, consul de France², que la provenance de Tripoli s'est inscrite dans notre collection des antiques. Le Maire, de son temps, si l'on laisse de côté une statue de femme qu'il avait découverte à Lebda et qu'il fut question d'envoyer encore à Pontchartrain, sans que nous puissions dire si elle le fut³, ne réussit à extraire de Tripolitaine qu'une série de belles colonnes, tirées de ces mêmes ruines de Lebda, l'ancienne

1. Paul Lucas, *Voyage*, t. II, p. 131-132.

2. *Catalogue sommaire*, n° 1787, donnée en 1880.

3. Lettre de Pontchartrain du 15 septembre 1702 : « Si vous pouvez commodément avoir la statue de femme, dont vous me marquez que la draperie est entière, et l'embarquer sur la fluste, sans la destourner, vous me ferez plaisir d'y donner vos soins; mais, s'il falloit la retenir longtemps, ou l'envoyer plus loin que Tripoli, vous n'y penserez pas » (Omont, *Missions archéologiques*, t. I, p. 314).

Leptis magna¹, dont le *Mercure galant* de mars 1694¹ annonçait qu'un grand nombre, une trentaine, de marbre veiné vert et blanc², était à Paris « sur le Quay, entre la Porte de la Conférence et le Cours, dans une avant-court du Palais des Thuilleries, et dont il reste encore un fort grand nombre à Toulon, qui doivent être transportées icy³ », en attendant que, en 1720, d'après un

1. Le ministre dut même modérer son zèle, car, après un envoi fait en 1688, il lui fit savoir l'année suivante, par l'intendant Vauvray, qu'il ne désirait pas « en faire venir cette année », et, de nouveau, treize ans plus tard, le 15 septembre 1702, il écrivait : « La conjoncture ne permet pas qu'on pense à tirer à présent des marbres de Libéda. Je vous en chargeray lorsque nous aurons des temps plus tranquilles » (Omont, *Missions archéologiques*, t. I, p. 312-314).

2. « J'ay tiré d'un seul temple, rapporté Le Maire, plus de 200 colonnes ou morceaux, de 18 pieds de long et de 21 poulces de diamettre. Il y en a une trantène à la porte de la Conférence à Paris; elles sont toutes vertes et blanches ondées et de marbre greq; les autres sont sur le port à Toulon » (*Ibid.*, t. II, p. 1045; cf. t. I, p. 333, lettre à Pontchartrain du 12 décembre 1707 : « Elles sont toutes vertes et blanches comme celles que Votre Grandeur a pu voir à la porte de la Conférence que j'envoyai du temps de Mgr de Seignelay »).

3. *Mercure galant* , mars 1694, p. 199-200. La « Relation envoyée de Tripoly touchant les antiquitez de Lebida ou Leptis magna », due à un jeune gentilhomme du nom de Durand, publiée dans le *Mercure* , p. 199-220, a été reproduite et commentée par M. Cagnat, sous le titre *Les ruines de Leptis magna à la fin du XVII^e siècle* , dans les

traité fait avec la Régence, d'autres suivissent qui décorent le maître-autel de l'église Saint-Germain-des-Prés¹.

Mémoires de la Société des Antiquaires, t. LX, 1901, p. 63-78. Je n'ai pu découvrir ce que sont devenues ces colonnes.

1. Delaporte, *Mémoire sur les ruines de Leptis magna, Régence de Tripoli de Barbarie* (*Journal asiatique*, 1836, p. 305-337), p. 312. Le mémoire de Delaporte, bien que publié seulement en 1836, avait été, le titre même en fait foi, « adressé en 1806 à M. le prince de Benevent, ministre des Relations extérieures de l'Empire français », et il s'en trouve un résumé à la Bibliothèque nationale (ms. français, nouvelles acquisitions, n° 5970), dans les papiers de Visconti (t. V, fol. 2-7; le plan qui devait y être joint est au tome XXXV, n° 6000, fol. 22), avec l'annotation : « Les belles colonnes qu'il indique dans plusieurs endroits seroient propres à enrichir les collections impériales et les édifices élevés par la munificence de l'Empereur. Ce que M. N. ajoute sur les ruines de Cyrène donne bien l'envie d'y faire faire des recherches et d'en emporter les morceaux [de] sculpture » (t. V, fol. 5).